



Psychologie (*mandat*)

Soutien conseil :

- Sur demande d'un enseignant ou de la direction, faire une ou des observations en classe dans le but de faire des recommandations concernant un élève en lien avec son expertise. Formule ses recommandations par écrit et en transmet copie à l'enseignant concerné et à la direction.
- Participer aux rencontres multi pour les élèves où son expertise est demandée. Fait des recommandations en lien avec son expertise.
- Coordonner ou participer à l'élaboration des plans d'intervention pour les élèves dont son expertise est profitable. Doit tenir compte de la politique école concernant les plans d'intervention.

Autres :

- Tenir à jour et fait suivre à la direction, le formulaire « service de psychologie 20xx - 20xx ».
- Conseiller la direction d'école, sur le mandat confié au service de psychologie.
- Exécuter toutes autres tâches confiées par la direction

Documents de référence :

- Plan d'intervention (politique de l'école N.-D.-Lourdes)
- Formulaire « service de psychologie 20xx - 20xx ».